



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2022/07

Concernant la gestion et les comptes communaux 2021

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La commission de gestion-finances (CoGeFi) s'est réunie le mardi 13 juin dernier en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Daniel Hess et Peter Schwegler.

Elle remercie Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Hervé Kemming Conseiller Municipal et Madame Armelle Fardel, boursière, pour leur participation à cette séance.

La Commission a reçu le préavis et ses annexes dans les délais prévus par le règlement communal. De plus, nous avons obtenu spontanément une revue analytique des comptes de fonctionnement et du bilan détaillés comportant des commentaires sur les écarts principaux avec le budget de l'exercice.

Nous remercions Monsieur Milliet pour la préparation de la séance ainsi que les personnes présentes pour les informations et commentaires apportés à nos questions sur la gestion de certains domaines/dossiers, ainsi que sur les comptes annuels.

Tout comme mentionné dans le préavis, le résultat de l'exercice 2021 est bien meilleur que les prévisions budgétaires de l'époque. L'exercice clôture sur un bénéfice courant de CHF 304'760,- avant attributions à des Fonds de réserves pour les domaines autofinancés de CHF 53'856,-. Le résultat résiduel de CHF 250'904,- permet l'enregistrement d'amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 220'775,- ce qui nous amènent au bénéfice après boucllement de CHF 30'129,-.

Ces chiffres reflètent un exercice Covid 2, pendant lequel la Municipalité a fait preuve de prudence et de raison quand aux dépenses courantes de la Commune ainsi qu'à des éléments que nous n'étions pas en mesure d'anticiper ou contrôler comme la répartition de subvention cantonale de CHF 43'949,- sur le Service social ou des recettes fiscales supérieures aux estimations prudentes de l'époque.

Les amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité s'inscrivent pleinement en rapport du Montant de Dette Nette de la Commune qui s'élève au 31 décembre 2021 à CHF 4'940'496, soit en augmentation de CHF 593'000,- par rapport au boucllement précédent.

La Gestion de l'exercice sous revue n'engendre pas de commentaire supplémentaire, autre que les informations partagées dans le préavis et son annexe. Nous avons fait

part de quelques observations à la Municipalité que nous suivrons lors de la présentation du prochain budget.

Sur la base de ce qui précède, **la CoGeFi, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :**

Article 1

D'accepter la gestion et les comptes communaux 2021

Fait à Giez, le 14 juin 2022

Le rapporteur



Daniel Hess